Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Jours travaillés congé parental modifiables par employeur?

Par kira73

Bonjour,
Mon employeur m'a stipulé par courrier AR mes jours et heures de travail pour mon congé parental à temps partiel. A-t-il le droit de me demander de venir travailler ponctuellement d'autres jours supplémentaires pour venir en renfort de mes collègues lors des périodes de congé, par exemple? Quel article de loi peut répondre à cette question? Merci de votre réponse , Cordialement

---
Par kang74

Bonjour

L'employeur est maitre de votre planning, moyennant un délai de prévenance , et si le congé parental vous donne le droit d'être à temps partiel sur le poste , il ne vous donne pas le droit de refuser des heures complémentaires .

Ce droit est limité à 1/10eme de plus que vos heures prévues majorées à 10% .
Il est possible que votre convention collective puisse jusqu'à augmenter ces heures à 1/3 de votre contrat .

Quelle votre CCN ?

Par kira73

c'est la convention de la papeterie

Par kang74

Votre convention collective permettant aussi d'avoir des horaires modulés (semaine basse/semaine haute) cela complique plus les choses pour savoir la limite possible des heures complémentaires possible .

A voir les accords d'entreprise à ce sujet, avec le CSE s'il existe .

Par kira73

merci d'avoir pris le temps de me répondre.